



COMITE D'ACTION SOCIALE

Association

8 Avenue de Dallas

21000 DIJON

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

COMITE D'ACTION SOCIALE

Association

8 Avenue de Dallas

21000 DIJON

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de l'association COMITE D'ACTION SOCIALE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association COMITE D'ACTION SOCIALE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.



RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Dijon, le 20 novembre 2023

Le Commissaire aux Comptes

Exco Socodec

Karen DAMPEYROUX

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Concessions, brevets et droits assimilés	106 924	96 242	10 682	16 562
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains	230 836	24 031	206 805	207 158
Constructions	1 842 147	1 469 996	372 152	430 237
Installations techniques, matériel et outill	119 534	117 561	1 973	1 367
Autres immobilisations corporelles	491 774	445 498	46 276	41 655
Immobilisations financières				
TIAP & autres titres immobilisés	15		15	15
Autres immobilisations financières	1 072		1 072	1 072
ACTIF IMMOBILISE	2 792 304	2 153 329	638 975	698 066
Stocks				
Marchandises	118 487		118 487	72 813
Avances et acomptes versés sur command	89 703		89 703	64 628
Créances				
Usagers et comptes rattachés	133 672		133 672	113 324
Autres créances	8 426		8 426	4 341
Divers				
Disponibilités	154 755		154 755	523 219
Charges constatées d'avance	32 277		32 277	41 464
ACTIF CIRCULANT	537 320		537 320	819 788
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	3 329 624	2 153 329	1 176 295	1 517 854

Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Autres réserves	1 293 847	1 293 847
Report à nouveau	-517 117	-428 768
RESULTAT DE L'EXERCICE	-50 610	-88 349
Subventions d'investissement	18 975	26 387
FONDS PROPRES	745 096	803 117
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	9 403	
Découverts et concours bancaires		14 207
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	9 403	14 207
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	84 533	232 252
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	248 533	269 036
Dettes fiscales et sociales	84 113	68 317
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	181	181
Autres dettes	4 434	130 743
DETTES	431 199	714 737
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	1 176 295	1 517 854

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	931 135	38,02	832 297	47,63	98 838	11,88
Production vendue	635 026	25,93	182 495	10,44	452 531	247,97
Subventions d'exploitation	883 165	36,06	732 718	41,93	150 447	20,53
Reprises et Transferts de charge	8 318	0,34	9 459	0,54	-1 141	-12,06
Autres produits	16 056	0,66	14 208	0,81	1 848	13,01
Produits d'exploitation	2 473 700	101,00	1 771 177	101,35	702 522	39,66
Achats de marchandises	1 066 086	43,53	828 469	47,41	237 617	28,68
Variation de stock de marchandises	-45 674	-1,86	42 605	2,44	-88 279	-207,20
Autres achats non stockés et charges exte	700 321	28,59	373 556	21,38	326 765	87,47
Impôts et taxes	11 228	0,46	8 588	0,49	2 640	30,74
Salaires et Traitements	298 732	12,20	206 516	11,82	92 216	44,65
Charges sociales	119 338	4,87	75 997	4,35	43 341	57,03
Amortissements et provisions	79 730	3,26	74 187	4,25	5 544	7,47
Autres charges	302 310	12,34	268 522	15,37	33 788	12,58
Charges d'exploitation	2 532 071	103,38	1 878 440	107,49	653 631	34,80
RESULTAT D'EXPLOITATION	-58 371	-2,38	-107 263	-6,14	48 892	-45,58
Produits financiers	169	0,01	61		108	176,35
Charges financières						
Résultat financier	169	0,01	61		108	175,94
RESULTAT COURANT	-58 203	-2,38	-107 202	-6,13	48 999	-45,71
Produits exceptionnels	7 662	0,31	49 151	2,81	-41 489	-84,41
Charges exceptionnelles	69		30 298	1,73	-30 229	-99,77
Résultat exceptionnel	7 593	0,31	18 853	1,08	-11 260	-59,73
EXCEDENT OU DEFICIT	-50 610	-2,07	-88 349	-5,06	37 739	-42,72

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : COMITE D'ACTION SOCIALE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 1 176 295 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 50 610 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 25/04/2023 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Le Comité d'Action Sociale des collectivités territoriales de l'agglomération dijonnaise et des organismes affiliés a pour objet à destination de ses membres et ayants droit:

- l'organisation, la promotion et la coordination de toutes formes d'activités sociales, culturelles et de loisirs;
- le versement de gratifications à l'occasion d'événements particuliers.

Les ressources de l'association se composent :

- Des subventions versées, pour les agents en activité ou retraités, par les collectivités territoriales de l'agglomération dijonnaise et les organismes affiliés ;
- Des produits des manifestations, activités ou regroupements organisés par l'association ;
- Des intérêts et redevances des biens et valeurs qu'elle pourrait posséder ;
- De toutes autres ressources ou subventions qui ne seraient pas contraires aux lois et aux statuts en vigueur.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Compte tenu de son activité, l'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 10 ans
- * Aménagements des terrains : 10 à 20 ans
- * Constructions : 10 à 20 ans
- * Agencements des constructions : 5 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Compte tenu de leur caractère non significatif, les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière ne sont pas mentionnés dans la présente annexe.

Faits caractéristiques

Les opérations militaires initiées le 24 février 2022 en Ukraine, ont conduit le Conseil de l'Union européenne à mettre en place des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.

Le conflit opposant l'Ukraine et la Russie n'a pas eu d'effet significatif direct sur l'activité de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	106 924			106 924
Immobilisations incorporelles	106 924			106 924
- Terrains	230 836			230 836
- Constructions sur sol propre	640 721	3 838		644 559
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 197 589			1 197 589
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	117 737	1 797		119 534
- Installations générales, agencements aménagements divers	289 882			289 882
- Matériel de transport	27 355	7 100		34 455
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	159 533	7 904		167 437
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 663 653	20 639		2 684 292
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	15			15
- Prêts et autres immobilisations financières	1 072			1 072
Immobilisations financières	1 087			1 087
ACTIF IMMOBILISE	2 771 665	20 639		2 792 304

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	90 362	5 880		96 242
Immobilisations incorporelles	90 362	5 880		96 242
- Terrains	23 678	353		24 031
- Constructions sur sol propre	551 941	8 746		560 687
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	856 132	53 177		909 309
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	116 370	1 191		117 561
- Installations générales, agencements aménagements divers	255 320	4 841		260 161
- Matériel de transport	27 355	1 262		28 617
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	152 440	4 280		156 720
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 983 236	73 850		2 057 087
ACTIF IMMOBILISE	2 073 599	79 730		2 153 329

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 175 447 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 072		1 072
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	133 672	133 672	
Autres	8 426	8 426	
Charges constatées d'avance	32 277	32 277	
Total	175 447	174 375	1 072
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	119 832
Autres créances	51
Disponibilités	
Total	119 883

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de re					
Fonds propres avec droit de re					
Ecart de réévaluation					
Réserves hors activités sociale	1 293 847				1 293 847
Réserves des activités sociales					
RAN hors activités sociales	-428 768	-88 349			-517 117
RAN des activités sociales					
Exc.ou Déficit hors activ.socia	-88 349	88 349		50 610	-50 610
Exc.ou Déficit des activités so					
Situation nette	776 730			50 610	726 121
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	26 387			7 412	18 975
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Com					
TOTAL	803 117			58 022	745 096

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 346 665 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	9 403	3 097	6 306	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	248 533	248 533		
Dettes fiscales et sociales	84 113	84 113		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	181	181		
Autres dettes (**)	4 434	4 434		
Produits constatés d'avance				
Total	346 665	340 359	6 306	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	9 506			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	103			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	105 144
Dettes fiscales et sociales	29 551
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	134 695

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	32 277
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	32 277

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2022
Commission des Sports	76 469
Commission Fêtes & Loisirs	377 180
Commission Chalet	155 492
Commission Etang	13 201
Commission Groupement d'achat	707 056
Commission des retraités	40 247
Commission Animation Culturelle	35 205
Secrétariat CAS	161 311
TOTAL	1 566 161

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraires de certification des comptes : 17 168 euros

Honoraires des autres services : 0 euros

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitati			850 811		32 353	883 165
Subventions d'équilibre					7 411	7 412
Subventions d'investisse						
						890 577

Notes sur le compte de résultat

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
AVANTAGES EN NATURE – ETANG	1 858	
TRANSFERT DE CHARGES – FETES ET LOI	118	
AVANTAGES EN NATURE – CHALET	5 831	
	7 807	
Total	7 807	

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	69	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		250
Subventions d'investissement virées au résultat		7 412
TOTAL	69	7 662

Autres informations

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Compte tenu de leur caractère non significatif, les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière ne sont pas mentionnés dans la présente annexe.

CAS 2022 - Complément annexe

Subventions de fonctionnement

✓ Ville de Dijon	345 677,81 €
✓ Mairie de Daix	2 886,11 €
✓ C.C.A.S. de Dijon	23 444,43 €
✓ Atmosf Air	4 766,16 €
✓ Le Grand Dijon	172 543,99 €
✓ Ville de Quetigny	31 749,03 €
✓ Ville de Talant	28 383,32 €
✓ Ville de Saint-Apollinaire	43 543,46 €
✓ Centre de Gestion 21	5 113,13 €
✓ S.I.C.E.C.O.	20 088,14 €
✓ Ville de Fauvermey	3 596,75 €
✓ Ville d'Ouges	4 793,97 €
✓ Plombières les Dijon	4 897,82 €
✓ Saulon la Chapelle	2 814,66 €
✓ Latitude 21	1 430,28 €
✓ Ville de Chevigny Saint Sauveur	24 148,08 €
✓ Ville de Chenôve et CCAS de Chenôve	162 332,23 €
✓ Crédit Municipal de Dijon	955,54 €

Les subventions de fonctionnement sont attribuées pour permettre l'activité normale du C.A.S. au cours de l'année civile ou pour des opérations ponctuelles réalisées dans le courant de l'année.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, certains de nos financeurs ont décidé de confier une partie de leur action sociale à un autre organisme. Suite à cette décision et afin d'harmoniser nos modalités de calcul des dites subventions, celles-ci sont depuis cette date, calculées en fonction de la participation réelle des agents ou salariés, aux activités. Les frais généraux, quant à eux, sont répartis au prorata du nombre d'agent de chaque collectivité par rapport au nombre total d'actifs de l'ensemble de nos collectivités adhérentes. Ces modalités de calcul des subventions ont été appliquées également au cours de l'exercice.

Gratifications

✓ Naissance	2 250,00 €
✓ Mariage / Pacs	2 250,00 €
✓ Décès	5 350,00 €
✓ Prime parentale	5 880,00 €
✓ Médailles du Travail	7 345,00 €
✓ Retraite	10 200,00 €
✓ Vacances Eté	34 440,00 €
✓ Rentrée Scolaire	32 300,00 €
✓ Enfant handicapé	1 200,00 €
✓ Noël	30 720,00 €
✓ Déménagement	3 400,00 €
✓ Location Etudiant	13 550,00 €
✓ Participation Séjour Enfants	525,00 €
✓ Participation Soutien Scolaire	590,00 €
✓ Participation Centre de Loisirs	2 377,09 €
✓ Participation Prestation Culturelle Enfant	3 795,00 €
✓ Participation Offre Culturelle Adulte	1 350,00 €
✓ Participation Garde Jeunes Enfants	75,00 €
✓ Participation Stage Moniteur	75,00 €
✓ Chèques vacances	70 730,00 €
✓ Coupons sport	4 560,00 €
✓ Gouters arbre de Noël	8 456,00 €
✓ Spectacle de Noël	24 220,00 €
✓ Participation cotisation CSF	0,00 €
✓ Participation abonnements DFCO	2 415,00 €
✓ Participation activités sport	2 319,20 €
✓ Entrée établissement culturelle	31 407,79 €

CAS 2022 - Complément annexe

Valorisation des moyens mis à disposition et refacturés par la ville de Dijon au C.A.S. au titre de l'exercice

✓ Assurances	309.57 €
✓ Electricité / Gaz / Eau	3 705.08 €
✓ Entretien des locaux – Dallas	186.04 €
✓ Entretien des locaux – C.Chaplin	164.02 €
✓ Location des locaux permanents	19 653.53 €
✓ Personnel permanent mis à disposition	0.00 €
✓ Entrées dans les installations sportives	19 054.60 €
✓ Mise à disposition de personnel ponctuelle	0.00 €

Contributions volontaires

Les contributions volontaires mentionnées en heures de bénévolat sont résumées ci-dessous :

	Commiss ion Animatio n Culturell e	Commiss ion Chalet	Commiss ion Etang	Commiss ion Fêtes et Loisirs	Commiss ion Groupem ent d'Achats	Commiss ion Retraités	Commiss ion Sports	TOTAL Heures Commissi ons
Membres des commissions								
Administrateurs			188	131	1 107	353	127	1 906
Membres de bureau	138			213	661		182	1 194
Autres bénévoles			24		945		104	1 073
TOTAL	138	0	212	344	2 713	353	413	4 173

L'association n'est pas en capacité de valoriser les heures mentionnées compte tenu de la diversité des tâches effectuées.